

---

Lecture de diverses adresses qui félicitent la Convention sur ses travaux et sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué les conspirations, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lecture de diverses adresses qui félicitent la Convention sur ses travaux et sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué les conspirations, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 117;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27822\\_t1\\_0117\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27822_t1_0117_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

dans un sol étranger, cédé à la domination d'un maître barbare, privé de sa subsistance nécessaire et forcé, en même temps à un travail excessif : quelle était sa destinée; quelle était l'espérance, quel était le but du malheureux noir ? de se laisser éteindre dans les tranes du désespoir, de venger en même temps la dissolution de leur être; négligents parce qu'ils travaillaient pour un autre; infidèles parce qu'ils étaient opprimés; désertant leurs ateliers parce que le fouet toujours agité d'un conducteur féroce les y attendait; ces déplorables esclaves, au soupçon de la moindre faute, étaient inhumainement torturés, mutilés : réduits au désespoir, ils cherchaient le raffinement de la vengeance. Nés dans un climat brûlant, où les poisons ombragent, pour ainsi dire, leurs berceaux; et instruits dès l'enfance à les préparer pour remèdes; on les a vus employer ces moyens destructeurs, pour faire périr les chevaux, les bœufs, les mulets de leur tyrans. On les a vus, voulant en même temps délivrer du joug tout ce qu'ils avaient de plus cher, assassiner leurs femmes, leurs enfants, leurs maîtresses; et finir, sur leurs cadavres palpitants, une misérable existence, et priver ainsi leurs oppresseurs des produits qu'ils étaient accoutumés d'arracher de leur servitude

Quelques philanthropes anglais, car il s'en trouve partout, ont les premiers pensé à l'affranchissement des nègres. Mais le vil intérêt d'un peuple marchand a mis dans la balance l'or de quelques forbans avec les droits imprescriptibles de l'homme : et la misérable soif des richesses l'a emporté sur les principes de l'éternelle vérité.

Le Danemark a aussi allégé le malheureux sort de ses serfs noirs mais ce n'est pas de la corruption d'une monarchie qu'il faut attendre la plus grande somme de félicité.

Il était destiné à une nation qui n'est pas généreuse à demi, à cette nation pour laquelle l'humanité n'est pas mise en problème, d'affranchir une caste malheureuse, après avoir elle-même brisé ses fers. Quelques intrigants ont eu l'idée de s'opposer à cet acte de bienfaisance : mais un torrent impétueux, lancé d'une montagne sacrée, les a écrasés dans sa chute et lavé les stigmates des fers de l'habitant de l'Afrique.

Citoyens représentants, que tout fonctionnaire public soit soumis à la censure du peuple, Mais qu'à chaque bonne action, qu'à chaque loi régénératrice, il soit entouré de l'opinion publique.

Sachez donc que la Société populaire de Bergues a célébré une fête solennelle, chanté des hymnes à la liberté et béni ses représentants. S. et F.»

Adrien NOEL, JOSSE DE CLARELLE, BELLAGUEZ.

### b

[*Les off. mun. d'Availles, à la Conv.; 16 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

Vous avez de nouveau bien mérité de la patrie en découvrant l'horrible conspiration

qui voulait nous ravir notre chère liberté; que tous les complices de cet exécrable attentat soient punis, que la souveraineté du peuple soit vengée; restez à votre poste jusqu'à ce que la République n'ait plus d'ennemis à combattre et que le triomphe des sans-culottes fasse le désespoir et le supplice des tyrans et de leurs vils esclaves.

Nous applaudissons au sage décret qui étend aux hommes de couleur le bienfait de la liberté.

Continuez par vos mesures révolutionnaires à purger le sol de la liberté et qu'il ne reste dans la famille française que des amis et des frères; vive la République, vive la Convention et la Montagne.»

AIBRON, LANAERE, MANOINE.

## 30

Les officiers, sous-officiers et soldats du 27<sup>e</sup> bataillon des volontaires nationaux à Arras; les volontaires du 3<sup>e</sup> bataillon des fédérés nationaux à Steenwerck; les sociétés populaires de Florac, département de la Lozère; de Marcillac, département de l'Aveyron; de Chambon, département de la Creuse; de Cahors; de Salsigne, district de Carcassonne; le comité révolutionnaire de la commune de Guéret, département de la Creuse; l'agent national, au nom de la commune de Marcillac, département de l'Aveyron; les administrateurs du district de Nemours; tous félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué les conspirations. Ils l'invitent à rester à son poste (1).

### a

[*Le 27<sup>e</sup> B<sup>on</sup> des volontaires à Arras, à la Conv.; 5 germ. II*] (2).

« Représentants d'un peuple libre,

Nous avons appris avec la plus vive indignation que de nouveaux Catilina tramaient la perte de la République. Nous vous félicitons des mesures vigoureuses que vous avez prises dans votre sagesse pour assurer le bonheur du grand peuple que vous représentez. Nous jurons dans l'enthousiasme de la joie que nous a inspiré votre énergie à opposer des digues au torrent qui voulait nous engloutir dans l'abîme de l'esclavage, nous jurons de vous rester fidèles et de ne faire usage des armes que la République nous a confiées, que pour son affermissement.

Depuis dix-sept mois que nous sommes en face des satellites des tyrans, nous avons appris à ces esclaves ce que pouvait un soldat républicain. Nous ne cesserons de les poursuivre, que le dernier d'entre eux n'ait mordu la poussière. Ce sont là nos sentiments, ils sont sincères, ils sont purs comme le motif qui les anime. Amis du bonheur commun, ils sont dignes de vous; veuillez les agréer, nous vous les adressons au milieu des cris cent fois répétés de vive

(1) P.V., XXXVI, 29.

(2) C 303, pl. 1099, p. 11; B<sup>in</sup>, 2 flor. J. Sablier, n° 1272; M.U., XXXIX, 39. J. Perlet, n° 578.